

Avenant au règlement intérieur

Concerne la section Marche Nordique du Club Accro Rando

Conditions pour pratiquer :

a) Tout pratiquant doit être titulaire d'une licence de l'année en cours et adhérer à un club affilié à la FFR. (*Bulletin adhésion, téléchargeable sur notre site www.accrorando.fr*)

ou

b) Les personnes déjà titulaires d'une licence FFR dans une autre association, qui veulent profiter des sorties programmées Marche Nordique au sein du club Accro Rando, n'auront à s'acquitter que de la part de la cotisation club sur la base d'une licence individuelle type IRA soit un montant de 12.40€ valable pour la saison en cours du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. (*Calendrier MN, téléchargeable sur notre site www.accrorando.fr*)

Randonnées à l'essai:

Ce principe ci-dessus supporte une tolérance en faveur des participants inopinés et de futurs licenciés en sortie « à l'essai ». Ceux-ci sont autorisés à participer à deux sorties pour s'essayer ou pour découvrir l'ambiance du club avant d'adhérer.

Attention, en l'absence de licence, pas de couverture pour accidents corporels.

Initiation:

Pour profiter des bienfaits de la Marche Nordique, une initiation aux mouvements académiques de base est nécessaire. La Section « Nordic Tonic » du Club Accro Rando propose 2 séances de 2 heures chacune animées par des formateurs diplômés et/ou des pratiquants confirmés. Le coût d'une séance d'initiation est de 5,00 € à régler au Club.

Les bâtons de marche, élément indispensable à la bonne pratique de la MN, sont fournis.

Nota: L'initiation pour les adhérents du club Accro Rando est gratuite.

Documents à fournir:

a) Je ne suis pas licencié: Bulletin adhésion dûment rempli, certificat médical attestant de mon aptitude à pratiquer la Randonnée Pédestre et la Marche Nordique plus un chèque du montant de la licence (option choisie individuelle ou familiale).

ou

b) Je suis déjà licencié: Photocopie de la licence en cours, fiche de renseignements et acceptation du règlement intérieur (*téléchargeable sur notre site www.accrorando.fr*) certificat médical pour la pratique de la Marche Nordique plus un chèque de 12.40€ couvrant la part de la cotisation club d'Accro Rando (*saison 2014*).

Toute cotisation versée ne sera pas remboursée dans le cas d'un abandon en cours d'année.

BULLETIN D'ADHESION

Section Marche Nordique d'ACCRO RANDO

Saison 2013/2014

Nom.....
Prénom.....
Date de naissance..... Sexe.....
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tél..... Portable.....
Email.....
Numéro de licence..... Club.....

Pièces à joindre pour l'adhésion:

- Photocopie de la licence en cours.
- Un règlement par chèque de 12.40€, à l'ordre d' Accro Rando pour la cotisation club.
- Un certificat médical pour la pratique de la Marche Nordique.
- Bulletin d'adhésion dûment rempli et signé, acceptant le règlement intérieur du club Accro Rando (téléchargeable sur le site www.accrorando.fr)

Le.....à..... Signature

Nota:

- Calendrier des sorties consultable sur le site internet du club.
- Des achats groupés de bâtons peuvent être envisagés au sein du club.
- Séance d'initiation de 2 heures, 5€ à régler au club à l'ordre d'Accro Rando

Toute cotisation versée ne sera pas remboursée en cas d'abandon en cours d'année.